



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-sixième session

Rome, 11-14 et 16 octobre 2010

DIRECTIVES RELATIVES AUX PRÉSENTATIONS INITIATIVES NATIONALES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (ÉTUDES DE CAS)

1. Objectifs

L'examen portera sur les initiatives nationales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin d'identifier les pratiques optimales et les enseignements tirés pouvant être reproduits et adaptés à d'autres pays.

Cet examen devrait avoir les résultats suivants:

- Identification des problèmes, pratiques optimales et enseignements tirés des initiatives nationales en faveur de la sécurité alimentaire
- Orientations sur la manière dont le CSA réformé peut renforcer son soutien aux projets et initiatives nationaux en faveur de la sécurité alimentaire
- Identification de mécanismes efficaces et pratiques pour une meilleure coordination entre les initiatives nationales et le CSA réformé.

2. Questions à débattre

Dans l'esprit des cinq Principes de Rome du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, les pays sont engagés à présenter des études de cas axées sur les résultats en s'appuyant sur les questions suivantes:

- Quelles sont les principales caractéristiques de l'initiative de votre pays ? Comment ont-elles été mises en œuvre ? Comment les directives volontaires à l'appui du droit à l'alimentation sont-elles utilisées ?
- Quelles sont les principales caractéristiques des initiatives à court terme et à long terme ? Quels sont les éléments clés des actions ayant modifié l'orientation de la sécurité alimentaire ?
- Quelles sont les principales parties prenantes associées à l'initiative (par exemple les institutions gouvernementales, les OSC/ONG, le secteur commercial, les producteurs et leurs organisations, les associations de femmes ou les organisations

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion du CSA sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org/cfs. Les documents sous forme électronique seront remis aux délégués au moment de l'inscription.

internationales) ? Comment sont-elles coordonnées et quel rôle jouent-elles dans l'ensemble du processus ?

- Quel est le rôle des initiatives mondiales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition? Comment celui-ci peut-il être amélioré ou renforcé ? Comment le CSA peut-il renforcer son soutien à ces initiatives ?
- Comment l'initiative a-t-elle été financée ? Quelles ont été les modalités de financement mises en place ?

3. Dérroulement

Les gouvernements feront la présentation initiale et choisiront la manière dont se déroulera la séance. Nous proposons les deux formules suivantes:

1. Après la présentation du gouvernement, entre 2 et 4 experts pourront faire des présentations. Ceux-ci pourront être les représentants de diverses parties prenantes telles que des institutions gouvernementales, des OSC/ONG, des organisations internationales et des acteurs du secteur privé. Chaque expert pourra apporter une brève réponse aux questions ci-dessus. Chaque présentation devra durer environ 10 minutes. En tout, le temps consacré aux présentations ne devrait pas dépasser 50 minutes afin de laisser suffisamment de place aux débats.
2. La seconde formule consiste en un libre débat faisant suite à la présentation du gouvernement. Les participants pourront poser des questions et exprimer leur point de vue sur les initiatives présentées. Leurs interventions devront être brèves et pertinentes et axées sur l'élaboration de recommandations fondées sur les connaissances, les pratiques optimales et les enseignements tirés.

Il y aura un président et un rapporteur. Le Président introduira le point de l'ordre du jour examiné et fera une synthèse des principaux points abordés et des recommandations issues de la séance. Ces dernières seront communiquées en plénière.